



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°13

Réunion de bureau du jeudi 18 janvier 2024

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, L. CAPPATTI, J. GRAGLIA, J. ALEXANDRE, A. MARY.

---

Excusés : MME B. GIURAN et M. J. THAON.

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°12 du 12 Janvier dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA a une pensée émue pour un de ses arbitres Axel MAZERBOURG après la terrible épreuve qu'il vient d'affronter.

La commission souhaite un prompt rétablissement à M. GIORGELLI Gregory, et espère qu'il pourra reprendre sa fonction d'arbitre au plus vite.

Lors du week-end du 13 Janvier 2024, 26 nouveaux arbitres issus des FIA d'Octobre 2023 ont pu être désignés sur des rencontres officielles en U12 et U13.

Jusqu'à la fin de la saison, lors de chaque journée de championnat Régional 2, deux arbitres de notre District classés D1 seront mis à disposition de la CRA pour officier en qualité d'arbitre assistant.

La soirée de remise des écussons pour les arbitres stagiaires de 2022, début 2023 se déroulera le 20 mars 2024 au siège du district de la Côte d'Azur. Le parrain de cette promotion, membre de la CDA, se nomme Victor CHAIX, arbitre international futsal.

La CDA se réjouit de la présélection de M. CHAIX Victor pour arbitrer lors de la Coupe du Monde de Futsal en 2024 qui se déroulera en Ouzbékistan.

### **3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors du week-end des 13 et 14 janvier 2024, 14 observations et 22 tutorats ont été effectués.

### **4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a effectué les désignations pour le week-end du 20 et 21 janvier 2024.

**Fin de séance : 21h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre